

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 29

Artikel: La justice dans la littérature
Autor: J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 8 — LAUSANNE.

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



LETTRE DE LA MI-JUILLET

PARTOUT où il y a des Vaudois, il y a une petite patrie vaudoise, même ne serait-ce qu'un coin de patrie vaudoise. Lors de la visite du roi d'Egypte, un petit bout de patrie vaudoise s'était rassemblé sur le trottoir de la place de la Gare de Berne, et consistait surtout en mamans et en petits Vaudois.

Les commentaires allaient leur train. On se rappelait les uns aux autres ce qu'on avait vu autrefois, à Lausanne, en fait de réceptions. Il n'y avait pas eu tant de soldats que ça, ni des cyclistes, ni des cavaliers, mais c'était été bien beau, tout de même, et puis, à Lausanne, la foule était joyeuse quand même il faisait chaud. Aussi, on riait, on plaisantait. A Berne, cette foule était bien morose.

Le cortège se faisant attendre, de quoi se serait-on entretenus si ce n'est de la Patrie vaudoise absente.

C'est le Jorat qui déroule ses campagnes ; c'est le vignoble avec ses splendeurs ; c'est telle petite ville vaudoise qui n'a pas sa pareille ; heureusement qu'elle envoie ses produits à Berne. Tous les Vaudois de Berne connaissent le magasin de l'Aarberggasse... Produits qui n'ont pas leurs pareils non plus ; produits qu'on ne trouve exquises à ce point que parce que venant du canton de Vaud. Ainsi, allant par la pensée de Payerne à Cully, de Cully à Mézières, passant par Yverdon, pour redescendre à Moudon, les minutes se sont écoulées et la troupe se figeant au garde-à-vous, annonce qu'il se prépare quelque chose.

En effet, les automobiles défilent, mais si vite qu'on voit fort peu de choses ; le bout de Patrie vaudoise sur le bord de pavé, voulait acclamer le Canton de Vaud, en la personne du sympathique Conseiller fédéral, Monsieur Pilet-Golaz, mais où et quand a-t-il passé ?

Un petit Vaudois crie à tue-tête :

— Voilà un roi, avec un beau manteau rouge et une couronne sur la tête !

— En voilà encore un, crie un autre petit Vaudois...

— Maman, il y a deux rois... ajoute un autre.

Hélas ! Les petits malheureux ont pris le manteau aux couleurs helvétiques pour celui d'un roi, et le tricolore de l'huissier fédéral pour une couronne de roi !

Le roi, le vrai, a passé inaperçu !. Personne ne le regretta pour les petits Vaudois. Quelle royauté ne se drape en un manteau resplendissant, dans l'imagination enfantine ? — quelle tête royale ne se conçoit que surmontée d'une couronne ? Et à tout prendre, un beau tricolore galonné s'accommodera plus facilement au titre de couronne qu'un lourd fez à gland noir.

Voilà pour les petits Vaudois.

Les grands ont reconnu le roi, le vrai. Des mamans vaudoises l'ont vu, elles aussi, avec un monsieur souriant tout de noir vêtu.

— Qui est-ce ?

— C'est Monsieur Motta...

— Non, c'est Monsieur Musy...

— Mais non, rectifie quelqu'un parmi ces Vaudois, c'est le président Haab. C'est le président de la Confédération qui se promène avec le roi...

Et c'est ainsi qu'aux yeux de ce petit bout de

Patrie vaudoise, passa le roi d'Egypte, se promenant avec le président de la Confédération par un soleil radieux de juillet, en l'an des rois 1929, avec un déploiement magnifique de forces militaires bernoises, fantassins, cyclistes et cavaliers...
Mme David Perret.



L'IMPOSSIBLIO

N dzouveno luron, qu'avai prâo bin, mà que n'avai pequa ni père, ni mère, étai tant rupian que l'arâi tot medzi cein que possédâvê se la Justice dè pé ne lâi avâi pas nonmâ on tiurateu po lâi teni sa borsa. Cé tiurateu ne lâi baillivê dè l'ardzeint què tsau pou, kâ lo gaillâ n'étâi pas fortu dè lo gardâ dein son bosson, et l'étâi à tot momeint à râocanâ oquie po poâi allâ ao cabaret.

— Ah, ça ! lâi fe on dzo son tuteu, que trovâvê que vegnâi trâo soveint à l'eimplietta, te n'êst portant pas rênâonabê et te n'as rein dè vergogne, ne pâo-tou don pas tsandzi ?

— Que volliâi-vo que tsandzêyo, repond lo lulu, vo ne m'ê bailli jamé què dè la mouniâ.

ON SECOND MARIADZO

JAN à la Gritte, qu'étâi vévo, s'étâi remariâ, que l'avâi dza cinquante-cinq ans, avoué 'na véva qu'êin avâi quasi atant. Lo dzo que furont po cein à l'église dè Mordze, firent lo repê dè noce à l'hotet dâo Port et l'alliront ein après bâirè on verro à St-Surpi, iô fâ tant galé su la galéri dè la pinte, et lâi furont tota la noce, que l'êtoit bin 'na di-zanna.

— Qu'êst-te cein que totès cliâo dzeins avoué lâo z'haillois dè coumenion, se fe à son vesin on pâyân que lè ve passâ tandique l'einvouâvê lè rebats su sa courtena ?

— L'êst onna noce, pardié, repond l'autro.

— Coumeint, onna noce ! et iô sont lè z'êpâo, kâ n'ia rein què dâ vilhio ?

— Oh bin ! repond lo vesin, cein vâo êtrè on ressemelladzo.

LA JUSTICE DANS LA LITTÉRATURE

MONSIEUR Léon Treich a eu la curiosité de grouper en un petit volume de la « Collection d'Anas » l'opinion de quelques magistrats, philosophes et hommes de lettres sur la Justice et les Juges.

Dans l'impossibilité de tout citer, nous nous bornons à prendre, au hasard, quelques-unes de ces opinions ou anecdotes que nous livrons à la méditation des lecteurs.

« Pierre le Cruel, roi de Castille, qui vivait au XIV^e siècle, était un monarque habile et sage. Il nommait lui-même les juges de son royaume et ne le faisait qu'à bon escient. Un jour une place de juge au tribunal de Séville était vacante ; trois concurrents briguant l'honneur de l'occuper, Pierre III les fit venir en son palais et, leur mon-

trant du doigt une moitié d'orange qui flottait sur l'eau du bassin :

— Qu'est-ce que cela, leur demanda-t-il ?

— C'est une orange, dit le premier sans hésiter.

— C'est la moitié d'une orange, dit le second, sans réfléchir.

Et comme le troisième ne répondait pas :

— Qu'est-ce que cela ? lui demanda de nouveau le roi.

Alors le troisième, prenant des mains du roi la canne que celui-ci tenait, fit venir jusqu'à lui l'orange qui flottait. Puis la retournant en tous sens :

— Sire, dit-il, après avoir hésité quelques instants, ce doit être la moitié d'une orange.

— Tu es un sage, lu répondit le roi, tu occuperas la place vacante, car tu n'as pas voulu, comme tes concurrents, juger sans avoir bien étudié la question, et encore n'as-tu point voulu la résoudre, quoique tu fusses à peu près certain que tu ne te trompais pas. C'est ainsi qu'il faut être lorsqu'on brigue l'honneur de juger les actes de ses semblables.

Pour La Rochefoucauld, l'auteur à la fois dé-sabusé et méprisant des « Maximes » la justice n'est, pour l'homme, qu'un moyen d'obtenir un avantage :

« L'amour de la justice, dit-il, n'est en la plupart des hommes que la crainte de souffrir de l'injustice. Nous récusons des juges pour les plus petits intérêts et nous voulons bien que notre réputation et notre gloire dépendent du jugement des hommes, qui nous sont tous contraires, ou par leur jalousie, ou par leur préoccupation, ou par leur peu de lumières et ce n'est que pour les faire prononcer en notre faveur que nous exposons en tant de manières notre repos et notre vie. »

Quant au doux Fénelon, il s'exprime de la manière suivante :

« Pour bien gouverner un peuple, il faut peu de juges et peu de lois. Il y a peu d'hommes capables d'être juges ; la multitude des juges corrompt tout. La multitude des lois n'est pas moins pernicieuse : on ne les entend plus, on ne les garde plus. Dès qu'il y en a tant, on s'accoutume à les révéler en apparence et à les violer sous de beaux prétextes. »

Un autre moraliste, La Bruyère, n'est pas tendre pour la justice de son époque :

« Le devoir des juges est de rendre la justice ; leur métier, de la différer. Quelques-uns savent leur devoir et font leur métier. »

Il se trouve des juges auprès de qui la faveur, l'autorité, les droits de l'amitié et de l'alliance, nuisent à la bonne cause, et qu'une trop grande affectation de passer pour incorruptibles expose à être injustes. »

La Fontaine, dont le trait dominant est l'universelle sympathie, conte l'anecdote suivante :

« Deux avocats qui ne s'accordaient point Rendaient perplexe un juge de province :

Si ne put onc découvrir le vrai point,

Tant lui semblait que fut obscur et mince.

Deux pailles prend d'inégale grandeur ;

Du doigt les serre : il avait bonne pince.

La longue échet sans faute au demandeur,
Dont renvoye s'en va gai comme un prince.

La cour s'en plaint et le juge repart :
— Ne me blâmez, messieurs, pour cet égard,
De nouveauté dans mon fait il n'est maille;
Maint d'entre vous souvent juge au hasard,
Sans que pour ce tire à la courte paille.»

Autre anecdote :

« Louis XIV voulait faire recevoir au parlement de Bourgogne un édit, auquel le premier président Bruillard s'opposa vivement, comme étant préjudiciable aux intérêts de la province. Louis XIV, irrité de sa résistance, le fit enfermer dans la tour de Perpignan. Quelque temps après, le roi le fit venir, comptant sur sa soumission à ses ordres ; mais l'intrépide magistrat ne dit que ces paroles : « Sire, je vois encore d'ici la tour de Perpignan ! »

Le Palais de Justice ayant été incendié dans le siècle dernier, les Parisiens, qui rient de tout, même de leur propre malheur, se passèrent de main en main le quatrain suivant :

« Certes, ce fut un triste jeu
Quand à Paris dame Justice
Pour avoir mangé trop d'épice
Se mit le palais tout en feu. »

Le sceptique Voltaire déclare :

« Je ne crois pas même les témoins oculaires quand ils me disent des choses que le bon sens désavoue. »

Vauvenargues ajoute :

« La clémence vaut mieux que la justice. »

Et Zimmermann :

« Garde cette pensée dans ton cœur jusqu'à la mort ; il n'y a rien au monde d'aussi rare qu'un bon juge. »

Voici l'opinion de deux femmes : Sophie Arnould et Augustine Brohan. La première parle de la justice et la seconde, des avocats.

« La justice, dit Sophie Arnould, ressemble à une vierge déguisée. Elle est sollicitée par le plaideur, tournée par le procureur, cajolée par l'avocat et soutenue par le juge qui finit par la violer. »

« Les avocats — ajoute Augustine Brohan — sont comme les lames d'une paire de ciseaux qui ne s'entaillent pas entre elles. Mais gare à ce qui passe à travers. »

Napoléon n'est pas partisan de l'institution du jury tel qu'il fonctionne dans nos démocraties. Oyez plutôt :

« Rien n'oblige à prendre les jurés sur la masse entière de la population. Pourquoi ce mélange qui, associant des hommes sans lumières à des hommes instruits, dégoûte ces derniers ? L'habitude des faits les plus violents use moins le cœur que les abstractions : les militaires valent mieux que les avocats. »

Une manière d'étouffer les procès serait de ne payer que les avocats qui gagneraient leur cause ; mais je n'ai pu faire passer cette idée au Conseil d'Etat. »

A cette question : Qu'est-ce que plaider ? Le *Figaro* donne la réponse suivante :

« Plaider : Soutenir — *mordicus* — que le blanc est noir et que le noir est blanc ; tâcher d'en convaincre, à tout prix, le tribunal ; et finir par en être convaincu soi-même. »

Voici une piquante remarque de Théodore de Banville sur la prison :

« En prison, on possède vraiment le temps, ce monstre insaisissable qui, partout ailleurs, nous échappe et nous fuit ; et le jour y contient réellement vingt-quatre heures, comme en province. Enfin, on y jouit de ce privilège refusé même aux rois, que là, les indiscrets, les importuns, ceux que vous ne voulez pas voir, n'ont aucun moyen humain d'arriver jusqu'à vous. Ce n'est pas vous qui êtes en prison ; dedans ; ce sont eux qui sont en prison dehors. »

A cette question : Qu'est-ce qu'un avocat ? le *Dictionnaire tintamarresque* répond : « Un avocat est un homme qui prend les intérêts de la veuve et de l'orphelin. »

Et Alphonse Karr ajoute :

« Chaque fois qu'un avocat défend la bonne cause, il a en face de lui un autre avocat qui défend la mauvaise. Quand la moitié des avocats

défend la veuve et l'orphelin, c'est que l'autre n'icié les attaque. »

Et pour terminer ces citations, l'on ne saurait mieux faire que de donner l'opinion de l'avocat-académicien, Me Henri Robert, bâtonnier de l'Ordre :

« Le maître de la Comédie humaine, Balzac, a commencé d'apprendre la vie dans une étude d'avoué ; où trouver un lieu d'apprentissage plus crasseux et plus instructif ensemble ? Un de ses personnages favoris, l'avoué Dorville, ne déclare-t-il pas, dans le *Colonel Chabert*, que trois sortes d'hommes dans la société contemporaine ne peuvent estimer le monde : le prêtre, le médecin et l'homme de justice et qu'ils sont en noir parce qu'ils portent le deuil de toutes les illusions ? Le prêtre, du moins, console et le médecin guérit ou soulage. Mais l'avocat assiste, presque impuissant, à la ruée des appétits, au déchaînement de l'envie, de la haine, de l'avarice, aux drames de la luxure et à ceux, pires encore, de l'argent. »

Pour clore, ajoutons cette boutade de Pierre Villetard :

« La justice tout sec, c'est du pain sans beurre. »

Et celle, plus piquante encore, d'Ernest Raynaud :

« On frémit en pensant que la Justice — qui est déjà aveugle et boîteuse — aurait pu tout aussi bien être sourde ! Que seraient alors devenus les avocats ?
J. des S.

DERNIER OURS TUÉ A BAULMES le 30 novembre 1827.

(Copie faite d'après l'original écrit par le pasteur de l'époque et déposé aux archives communales de Baulmes).

DANS le courant de ce mois, on a aperçu dans les environs de Baulmes, les traces d'un ours qui exerçait des ravages. Des chasseurs se sont aussitôt mis à sa poursuite. Déjà, l'animal blessé s'était retiré dans des rochers fort élevés, presque perpendiculaires et sans autres saillies que des espèces de galeries de deux ou trois pieds de largeur.

Un des chasseurs (Louis Pilleuit emporté par son zèle, en avant de ses camarades, se trouvait sur une de ces galeries lorsque l'ours, déjà blessé à mort, se précipita sur lui du haut en bas, et vint tomber à ses côtés. Le chasseur téméraire avait à peine assez de place pour manier son arme, il voulut tirer l'animal à bout portant, le fusil rata. Il ne lui restait d'autre ressource que d'enfoncer le canon dans la gueule de l'animal, mais il glissa et, ne pouvant se retenir sur le roc où il était — recouvert d'un peu de neige fondante — il fit une chute de 75 pieds (1 pied = 30 cm.) soit 22 ½ mètres. Heureusement, les arbustes sur lesquels il tomba, amortirent la chute. Les suites d'un accident si terrible se feront sans doute sentir pendant quelque temps, cependant le malheureux chasseur ne s'est fait que trois blessures peu dangereuses : à la tête, à l'aisselle et à la main droite. Mais il a couru un plus grand danger que celui de sa chute. Pendant qu'il tombait, quelques-uns de ses compagnons qui n'avaient pas vu le commencement de son aventure, prenant le chasseur pour l'ours, le couchaient déjà en joue, lorsqu'ils furent avertis par les cris d'un jeune homme qui le reconnaît.

Trois coups de feu achevèrent l'ours et le firent tomber à quelques pas du chasseur qui avait lutté avec lui. Cette scène effrayante s'est passée en présence d'une foule de spectateurs réunis dans une prairie au pied des rochers (Pré de Cure).

BIBEREN

ETAIT pendant la mobilisation de 1914.

Tremée par la pluie qui tombait sans relâche depuis deux jours, la troupe rentrait des manœuvres. Sous un ciel gris et maussade que la venue de la nuit obscurcissait encore, les compagnies prirent leurs cantonnements dans le hameau de Biberen.

Ce nom, dont on a fait « biberon » en français, est resté gravé dans la mémoire des soldats. Il faut dire qu'il avait fini par devenir un symbole.

La quatrième, par une chance exceptionnelle, avait été logée, faute de place appropriée, dans le café de l'endroit. Elle y était un peu à l'étroit, mais personne ne se plaignit.

La salle à boire était attenante au dortoir. Ainsi, chacun trouvait moyen d'apaiser sa soif en toute tranquillité. Rosat s'empresse de vider les grandes chopes que, dans son imagination fiévreuse, il avait vues danser durant la journée, le long des routes. Pittet absorba de nombreux verres de rouge ; Richard et Delessert dégustèrent voluptueusement plusieurs « verratzons » ; Bonnet engloutit moult grenadines au kirsch.

La retraite sonna sans mettre fin aux libations et l'appel en chambre donna du fil à retordre aux sergents et caporaux, tant le contrôle fut difficile. A onze heures, quand le village dormait, le lieutenant X fit une ronde à l'auberge. Il demeura pétrifié devant le spectacle qui s'offrit à sa vue. Déguisé en compteur, un fouet de « tringlot » à la main, Caillet présentait, sur un podium improvisé, les animaux préhistoriques et les monstres antédiluviens, l'iguanodon, le dinothérium et tutti quanti ! Dans les accoutrements les plus baroques et les plus saugrenus les as de la section s'exhibaient, tandis que l'impayable régisseur débitait son boniment de cirque.

« Mesdames et Messieurs, déclamaient-ils, de sa voix de pître, pour la première fois à Biberon, la sensationnelle attraction de Paris, le record du monde, la ménagerie du bataillon 7, l'arche de Noé reconstituée dans ses moindres détails, du phoque ancestral à la puce qui renifle ! »

Et Barbey, mué en Auguste, soulignait la péroration de ses grognements inimitables.

— Mais, ce n'est pas tout, continuait Caillet, sitôt après la quête, vous verrez la cage des singes folâtres exercés au pas cadencé et au maniement d'armes !

Après s'être fort diverti, l'officier se retira pour ne pas troubler la fête. La vie militaire a des nécessités...

Et comme les douze coups de minuit s'envolaient du clocher de Biberon, annonçant la clôture de la représentation, une mélodie étouffée s'échappait des fenêtres du rez-de-chaussée :

*Ferme tes jolis yeux
Car les heures sont brèves
Au pays merveilleux,
Au beau pays du rêve...*

A. Mex.

Chez la voyante. — Une brave femme s'en va consulter une somnambule pour lui demander son avis sur le cas d'un être qui lui est cher.

— Avez-vous de ses cheveux ? demande la somnambule.

La bonne femme tend une mèche qu'elle avait apportée.

La somnambule tâte minutieusement. Son visage trahit quelque surprise. C'étaient des cheveux d'une nature toute particulière, crépus, laineux, un peu gras.

— Je vois, dit-elle, il a de la famille au-delà des mers.

— Pas possible ! exclame la bonne femme.

— Oui, il va faire un long voyage.

— Eh ! mon té, mon té ! Y va mourir, pour sûr.

On lui bien dit qu'ils ne revenaient pas de la clavelée.

L'être cher était un mouton, et la somnambule avait pris la laine pour les cheveux d'un nègre.

LES PLAISIRS DU JEU

LS sont là, à mes côtés, au restaurant, le soir ; ils font leur partie de cartes. Tout d'abord, je ne prenais pas garde à ces deux citoyens, d'âges sensiblement différents. Mais tout à coup, l'écho d'une discussion — il faut croire que de calme elle est devenue un peu vive — parvient à mes oreilles, et voici à peu près ce qui se passa.

Une contestation avait surgi. Le jeune prétendait avoir droit à une plie, le vieux, qu'il avait posé la bonne carte. Et sur ce thème, la conversation se prolongeait :

— C'est la règle.